

LE MOT DU MAIRE

Ce flash info nous permet de vous donner quelques informations sur la vie de notre commune.

Nos enfants ont retrouvé le chemin de l'école avec les mêmes mesures sanitaires qu'en juin dernier (port du masque, distanciation et désinfection entre chaque groupe). Les effectifs sont stables (103 élèves).

Le dernier conseil municipal a instauré un PASS'SPORT et un PASS'CULTURE pour les jeunes de moins de 18 ans pour les inciter à adhérer à une activité sportive ou culturelle. Ainsi et selon nos prévisions une centaine de jeunes de la commune vont pouvoir y prétendre.

Les travaux se poursuivent avec les inconvénients qui les accompagnent.

La route de Chaix et la liaison douce sont en cours de finition. Dans le cadre des mesures d'accompagnement éolien, l'effacement de réseau et le changement de la canalisation d'eau de la rue Jacques de Maupéou ont commencé pour 9 semaines de travaux.

Je comprends le désagrément causé par ces impératifs.

La station d'épuration d'Auzay est opérationnelle depuis le début de l'année. Une porte ouverte avec les explications du fonctionnement par la communauté de communes est fixée au 23 octobre en matinée. Je vous engage tous à venir en visite afin de mieux comprendre son fonctionnement.

Une lettre hebdomadaire est envoyée par mail à tous les habitants qui en ont fait la demande. Pour ceux qui ne sont pas inscrits, vous pouvez en faire la demande via contact@auchaysurvendee.fr.

ÉCOLE



Situation le jour de la rentrée scolaire



Classe	Nombre d'élèves	Enseignant	Atsem		
Ecole 1.2.3. Soleil : Direction Mélissa MERIENNE / 02 51 51 89 84					
TPS-PS-MS	3 - 12 - 4	Mélissa MERIENNE	Claudia GROSSIAS		
GS-CP	15 - 6	Béatrice BOUSSEMART	Emilie CLION		
CP-CE1	6 - 15	Marie PINSARD			
Ecole Magellan : Direction Aurélien NIVET / 02 51 51 91 64					
CE2-CM1	10 - 15	Virginie NIVET			
CM2	17	Aurélien NIVET			

VOTRE ENFANT EST NÉ EN 2019, MERCI DE VOUS RAPPROCHER DE L'ÉCOLE OU DE LA MAIRIE POUR SON INSCRIPTION

PASS' SPORT ET CULTURE

Afin d'inciter les jeunes à s'initier ou à renouer avec des pratiques sportives ou culturelles, et également pour soutenir le monde associatif, la commune a décidé d'instaurer un Pass' Sport et Culture pour l'année 2021/2022.



Conditions d'octroi du Pass' Sport et Culture :

- Être domicilié à Auchay-sur-Vendée.
- Avoir moins de 18 ans au 1^{er} janvier 2022.
 - Justifier d'une inscription ou adhésion avant le 31/12/2021 à une association sportive ou culturelle, bibliothèque, médiathèque, école de musique et de danse intercommunale, situées sur le territoire de la communauté de Communes du Pays de Fontenay Vendée.

Imprimé par nos soins - ne pas jeter sur la voie publique - septembre 2021

Un Pass' sera délivré à tous les jeunes éligibles qui en feront la demande en Mairie. La demande sera à déposer en Mairie uniquement, avec présentation d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité du demandeur. Le montant du Pass' sera de 20 €, limité à un par jeune éligible, sans limite par famille. Ce Pass', remis à l'association éligible, servira de justificatif pour procéder au versement de l'aide directement à l'association choisie par le jeune, sous réserve de la signature avant le 30 Novembre 2021 d'une convention entre l'association et la commune.

CIMETIÈRE D'AUZAY

Dans le cadre de l'informatisation du cimetière d'Auzay, un point sur les concessions vacantes a été fait. À ce jour, suite à la reprise de concessions abandonnées citées dans le procès verbal d'exhumation et de ré-inhumation du 29 Juillet 2013, 21 concessions sont retombées dans le domaine communal et elles pourront faire l'objet d'une réattribution après des travaux de remise en état.

ABATTAGE DE BOIS



La commune possède du bois qui sera à couper cet hiver. Les personnes intéressées peuvent se faire connaître en Mairie ou à Mr DEBORDE Bruno.

TAXE D'HABITATION

Qu'est ce qu'implique la suppression de la taxe d'habitation?

S'inscrivant dans le cadre du Projet de Loi Finances (PFL) et de sa réforme de la fiscalité, la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales est effective depuis 2020 pour 80% des contribuables.

Comment sont calculés vos impôts locaux?

Qu'il s'agisse de la taxe d'habitation ou des taxes foncières, vos impôts locaux sont calculés de la manière suivante :

BASES définies par l'administration fiscale (État) x TAUX définis par la commune et le département

Ce qui change pour la collectivité - La commune ne percevra plus cette recette essentielle du budget municipal. Le transfert de la part départementale de la Taxe Foncière sur le bâti garantit pour cette année un montant de recette équivalent à l'avant réforme. Mais il demeure encore un manque de visibilité sur la dynamique de la nouvelle base,

et donc de perspective sur l'évolution potentielle de cette ressource. Ce qui change pour les contribuables - Les contribuables pourront simplement constater la disparition de la colonne Département de leur avis d'imposition, sans que cela ait d'incidence directe sur le montant global de leur taxe foncière. En effet, pour les raisons indiquées précédemment, le taux du Département sera directement ajouté à celui de la commune.



Malgré nos recommandations, il est toujours constaté des incivilités concernant les bruits de voisinage, notamment les aboiements de chiens et le travail de jardinage et de bricolage.

L'arrêté préfectoral n°2013/MCP/06 rappelle

« qu'aucun bruit ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ».

HORAIRES BUS du 02 septembre 2021 au 06 Juillet 2022 Jour de circulation le Samedi			
Ligne 138 – AUCHAY-SUR-VENDÉE vers FONTENAY-LE-COMTE			
Auzay – rue Jacques de Maupéou N°34	08H45		
Chaix – Place de la Mairie	08H50		
Ligne 138 – FONTENAY-LE-COMTE vers AUCHAY-SUR-VENDÉE			
Mairie de Fontenay (arrêt Fontelys)	11H15		
Poste de Fontenay (arrêt Fontelys)	11H18		
Renseignements complémentaires : 02.51.69.46.44			

	COLLECTES DE 15H00 à 19H00 Salle de Saint-Médard			
	Rue Villa Gallo-Romaine			
-	85200 FONTENAY-LE-COMTE			
	OCTOBRE 2021	DÉCEMBRE 2021		
	Mercredi 13	Mercredi 15		
	et	et		
	Lundi 18	Mardi 21		
	PRISE DE RENDEZ-VOUS			
7	https://mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr			

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

❖ Accueil du public à la mairie : Jeudi et Vendredi de 9H00 à 12H00. Accueil du public à la mairie annexe de Chaix : Lundi et Mercredi de 9H00 à 12H00.

En dehors de ces horaires, accueil possible sur rendez-vous (demande par téléphone au : 02.51.51.82.03 ou par mail à contact@auchaysurvendee.fr en précisant l'objet du rendez-vous).



Mairie

34 rue Jacques de Maupéou, 85200 AUCHAY-SUR-VENDÉE

Téléphone: 02 51 51 82 03 Email: contact@auchaysurvendee.fr